

Décision du Conseil d'administration du CCAS du 26 novembre 2024

Nombre de Conseiller·ères

en exercice : 11

Présent·es : 6

Votant·es : 6

Procurations : 0

Décision rendue exécutoire

le :

Convocation en date du : 22/11/2024

Réception en préfecture en date du :

Publication en date du :

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six novembre

Le Conseil d'administration du CCAS de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Noëlle SIEZA, Vice-Présidente.

Conformément aux articles R 123-16 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, tous les membres du Conseil d'administration en exercice sont présents, à l'exception de Guillaume ROBIC, Liliane ROPARS, Denise QUARCK, Marie-Hélène CHEVALHIER et Rozenn COUTELLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne SOMDA

D_2024-11-26-05

Tableau des emplois et des effectifs

Rapporteuse : Mme Marie-Noëlle SIEZA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Administration fixe les emplois et le représentant de l'autorité recrute à ses emplois.

Jusqu'à présent le CCAS à l'exemple de la Ville dispose d'un tableau des personnels correspondant aux effectifs, renvoyant uniquement au grade détenu par l'agent en poste.

Il est pertinent de faire évoluer ce tableau vers un tableau complet des emplois et des effectifs prévoyant la référence aux groupes de fonction RIFSEEP, le grade minimum et le grade maximum sur lesquels l'autorité est autorisée à recruter et à procéder aux avancements, la quotité de travail maximal du poste et si cet emploi est ouvert aux agents contractuels ou non.

Il est proposé d'adopter le tableau des emplois et des effectifs tel que proposé en annexe.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- D'approuver le tableau proposé des emplois et des effectifs avec effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser le Président ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente décision.**

Pour extrait conforme,

Le 25/11/2024

La Vice-Présidente,

Marie-Noëlle SIEZA

